

## **Intervention de Dimitri Fourny en réaction à la présentation de la DPC par le Gouvernement**

---

### **I. Introduction**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre-Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Chers Collègues,

Avant tout, je voudrais saluer le **travail** et la **rigueur des négociateurs** et de tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre pour que l'on puisse aboutir, quelques semaines après les élections, à une déclaration de politique gouvernementale structurée, cohérente, riche et ambitieuse.

La trame de l'action gouvernementale qui a été présentée par le Ministre Président est prometteuse mais la mise en œuvre de cette ligne directrice ne se fera pas sans que chacun de nous y mette toute son énergie. Les défis sont grands et le premier d'entre eux est sans doute de réaliser tous les objectifs que le Gouvernement se fixe, malgré les **contraintes budgétaires** qui s'imposent.

En effet, les chiffres ne sont pas exaltants et la crise économique oblige à revoir les rêves et les politiques idéales à la baisse, en tout cas durant les premières années de cette législature. Dans ce contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a veillé à agir de façon responsable et à prendre les mesures qui s'imposent en termes de limitation des dépenses dans tous les domaines où cela est possible. Ces mesures sont véritablement indispensables et les efforts budgétaires doivent être immédiats si l'on veut pouvoir revenir à l'équilibre budgétaire en même temps qu'au Fédéral.

Il nous semble cependant que malgré cette crise et grâce aux efforts qui seront faits, le Gouvernement nous présente des actions gouvernementales réalistes et réalisables qui respectent, entre autres, les engagements pris à l'égard de l'enseignement dans le cadre de la Saint Boniface et les accords conclus avec les partenaires sociaux.

La seule action du Gouvernement de la Communauté française ne pourra néanmoins suffire pour réaliser les diverses politiques communautaires et assurer l'unité des francophones. Une **collaboration étroite avec les Régions** est, à cet égard, nécessaire et est d'ailleurs prévue. Ainsi, cette collaboration poursuivra deux objectifs.

- Le premier est la mise en œuvre concertée et coordonnée des politiques sectorielles, dans lesquelles interviennent les compétences régionales et communautaires, voire parfois fédérales. Je pense particulièrement aux secteurs de la santé, de l'enfance, de

l'aide à la jeunesse, de la jeunesse et du non marchand dont les besoins en termes d'infrastructures et d'emploi sont importants et nécessitent des interventions régionales.

- Le second objectif est de créer un axe francophone fort et uni au sein duquel pourra s'établir, dans le respect des compétences de chacun, une politique francophone cohérente et solidaire. La désignation de Ministres assumant des compétences communautaires et régionales, le rassemblement de la Présidence de la Communauté française et de la Région wallonne dans les mains d'une seule personne et les importantes parties communes aux trois déclarations de politique gouvernementale constituent une garantie d'une politique francophone cohérente, forte et solidaire.

Après cet aperçu global du cadre budgétaire et institutionnel dans lequel nous serons amenés à travailler durant les cinq années qui viennent, je voudrais passer en revue les actions que le Gouvernement entend mener dans les différentes matières qui relèvent spécifiquement des compétences de la Communauté française et présentent pour nous un intérêt particulier.

## **II. Thématiques particulières**

### **A. Bonne gouvernance**

Doit-on rappeler que malheureusement, le non respect de certaines règles de bonne gouvernance a terni l'image du monde politique lors de la dernière législature ? Pour nous, il n'est plus question de laisser une mauvaise image prendre le pas sur le travail constructif et d'intérêt public que, en tant que femmes et hommes politiques nous avons à mener. La confiance en notre rôle et mission doit être rendue aux citoyens. Ainsi, la bonne gouvernance était un des points fondamentaux sur lequel devait reposer l'Olivier et les mesures que nous présente le Gouvernement sont de véritables gages de cette bonne gestion des affaires publiques. Celle-ci se fera par le biais de trois grands axes qui nous paraissent primordiaux.

- 1) Le premier de ces axes, et celui qui vient d'abord à l'esprit, est lié à l'**éthique** au sens large, des personnalités publiques et au **fonctionnement même des institutions publiques**. Dans ce cadre, il est important que le Gouvernement précise, comme il l'a fait ou comme il s'y est engagé, les règles d'incompatibilités, de conflits d'intérêts et de limitation de revenus de ses membres. Par ailleurs, l'élaboration d'un code de déontologie et la création d'une commission de déontologie et d'éthique sont également des outils de bonne gouvernance.

La limitation, la rationalisation et la transparence des dépenses et des recrutements dans les cabinets ministériels ou les organismes d'intérêts publics ainsi que la transparence dans l'attribution des

marchés publics ne peuvent également que garantir une bonne gestion des deniers publics et donc contribuer à la bonne gouvernance.

En ce qui concerne le rôle du Parlement et la limitation de ses dépenses, nous ne pouvons que souscrire aux mesures rationnelles que suggère le Gouvernement, dans le respect de la séparation des pouvoirs.

- 2) Le deuxième axe de bonne gestion des affaires publiques concerne la **fonction publique**. En effet, cette bonne gestion passe par le fonctionnement adéquat des services publics en interne et à l'égard des usagers ainsi que par la qualité et l'épanouissement professionnel des agents. Nous serons à cet égard attentifs à ce que l'information soit accessible à tous et à ce que les démarches administratives soient simplifiées, comme le promet le Gouvernement. Nous veillerons par ailleurs à ce que les agents puissent évoluer professionnellement et acquérir, tout au long de leur carrière, une expérience et une connaissance à mettre à la disposition de l'administration et de ses usagers. Enfin, nous soutiendrons tout processus d'évaluation des agents, du fonctionnement des services et des processus budgétaires et administratifs.
- 3) Le dernier axe de bonne gouvernance est le soutien fort et accru au **secteur associatif** dont le rôle est primordial. Vous savez combien l'aboutissement de la Charte associative nous a tenu à cœur et vous devinez donc que sa mise en œuvre sera pour nous un enjeu majeur. Il s'agira donc de mettre en place les outils de concrétisation de la Charte tels qu'elle les prévoit, d'appliquer dans toutes les décisions les principes fondamentaux de cette Charte, tels la légalité, l'égalité, l'autonomie de l'associatif, la complémentarité entre les autorités publiques et le secteur associatif, l'évaluation et le contrôle et enfin de veiller à sa transposition par les pouvoirs locaux.

Nous insistons aussi pour que le nouvel accord du non marchand puisse aboutir après concertation tripartite. Nous voulons qu'il soit équitable entre tous les secteurs concernés et se base sur des données officielles et comparables.

Enfin, nous soulignons l'importance du soutien aux associations par le biais de la valorisation du volontariat, de la simplification administrative et de la réduction des délais de versement des subsides.

## **B. Relations internationales**

Pour ce qui est, maintenant, du volet des relations internationales, nous avons pu constater avec beaucoup de satisfaction une réelle volonté de

continuité et d'approfondissement des réformes entreprises sous la précédente législature.

Dans ce cadre, je tiens à rappeler que les relations extérieures ne sont évidemment pas une politique autonome, mais qu'elles doivent être mises au service des développements économique, social et culturel durables de nos régions, ainsi que de celui de nos partenaires. La DPC ne dit pas autre chose.

Nous retenons, et c'est essentiel pour nous, que la DPC prévoit un renforcement des synergies intra francophones qui se traduit notamment par :

- une nouvelle note de politique internationale intégrée;
- davantage encore de synergies entre les réseaux de représentation à l'étranger ;
- plus d'objectifs communs axés sur la dimension internationale des universités, des centres de recherche, des entreprises, ...;
- une politique d'image et de notoriété intégrée, qui valorise les atouts des entités francophones.

Pour ce qui est de la sphère multilatérale, nous découvrons, à la lecture du texte, une volonté de continuer à s'y investir activement, que ce soit à l'occasion de la Présidence belge de l'Union en 2010, par une réflexion sur le rôle à la fois ambitieux et concret pour la Francophonie, ou encore par une vision régulée et maîtrisée de la mondialisation.

Tous ces éléments soulignent une cohérence bien pensée de notre action et de notre visibilité vers l'extérieur !

### **C. Culture et audiovisuel**

En matière de culture et de médias, d'emblée notons l'accent mis sur les thèmes de l'enseignement-culture et de l'éducation aux médias mais aussi sur la bonne gouvernance du secteur.

Quels sont les points qui nous tiennent à cœur pour les cinq ans qui viennent ? Je ne pourrai tous les citer mais j'aimerais en évoquer certains :

- 1) **L'accès à la culture et aux médias** qui passe par une formation et une sensibilisation *ad hoc* du public, et ce dès la maternelle, afin d'appréhender la culture et de participer à la construction d'une société ouverte, critique et innovante. La lutte contre la fracture numérique, pour laquelle le cdH s'est toujours engagé, y contribuera certainement ; tout comme la poursuite de l'opération de gratuité des musées de la CF, un dimanche par mois.
- 2) **L'aide et la promotion des artistes** et singulièrement, le soutien aux nouvelles formes d'expression.

- 3) **La bonne gouvernance.** Nos idées de codification, de révision des instances d'avis, de meilleure gouvernance du secteur ont été largement intégrées à la déclaration de politique communautaire notamment par le biais de :
- la rédaction d'un code des matières culturelles ;
  - un nouveau cadre décretaal garantissant, entre autres, l'objectivisation des décisions en matière culturelle ;
  - l'évaluation et simplification des instances d'avis ;
  - l'accent mis sur le rapport culture et territorialité par le déclouonnement des approches institutionnelles, un nouveau maillage territorial, la recherche de synergies par « bassins de vie », la suppression des doublons dans l'affectation des subsides, et enfin, une plus importante simplification administrative...
- 4) **La protection et la formation des mineurs face aux médias.** Cela passe par une réelle volonté de la mise en place d'une régulation forte de la publicité autour des émissions pour enfants et de l'intégration du code d'éthique dans un décret ; par l'intégration d'un chapitre essentiel sur l'éducation aux médias, je l'ai déjà évoqué ; et par un renforcement du lien entre la RTBF et le monde de l'école ;
- 5) La mise en œuvre d'un plan de relance du secteur des **télévisions locales** et le développement de synergies accrues entre celles-ci et la RTBF.
- 6) La question épineuse de la **publicité** à la RTBF. Que ce soit bien clair : la DPC évoque explicitement que le Gouvernement « *réalisera une étude objective et scientifique relative au financement de la RTBF et à la recherche de financements alternatifs à la publicité et au sponsoring, sans affaiblir l'offre de service public, et en garantissant la stabilité et la pérennité du financement de cet opérateur* ». Je tiens à rappeler que nous n'en sommes qu'au stade de l'étude. Même si peu de monde est favorable à la publicité que ce soit à la télé ou même ailleurs, les contingences budgétaires ne doivent évidemment pas être négligées.
- 7) **Le développement et la préservation de la culture par rapport à «l'économique»** (ou aux influences régionalistes). Notre conception est la suivante : la CF doit piloter ses propres politiques culturelles. Le volet économique et les nouvelles technologies interviennent en appui de nos politiques culturelles.
- 8) Le secteur du **Livre et de la Lecture publique** est placé au cœur de la DPC en proposant un plan ambitieux qui associe les instances d'avis concernées en veillant à développer le secteur des bibliothèques comme véritables « centres des savoirs et de l'information » dans l'optique « espace public numérique ».

- 9) **L'aide à la presse écrite** doit être garantie mais nous avons souhaité que les critères actuels de répartition de cette aide soient évalués, complétés et accompagnés d'un système de contrôle adéquat, effectif et indépendant. Les Etats Généraux de la Presse et des Médias contribueront certainement à la réflexion en la matière.
- 10) Notons enfin que le souci que nous avons depuis de nombreuses années en matière de protection de la **diversité culturelle** se retrouve aussi dans la DPC. La préparation de la Présidence européenne de 2010 devra prendre en compte ce fait de société majeur et évoquer le statut des entreprises culturelles.

#### **D. Education permanente**

En ce qui concerne l'éducation permanente, la DPC prévoit diverses mesures. Nous voudrions souligner l'importance du soutien qui doit être apporté à ce secteur principalement par le biais de l'application et de l'évaluation du décret qui le régit. Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité, pour répondre à l'évolution de la société, de s'appuyer en premier lieu sur les associations déjà existantes. Enfin, un travail transversal avec d'autres secteurs dont les finalités sont similaires est également indispensable.

#### **E. Sport**

En matière de sport, il est particulièrement intéressant de constater que l'appel du secteur à plus de cohérence dans la définition et les réalisations des politiques a été entendu. Les derniers JO étaient là pour rappeler la nécessité de fixer des perspectives de travail à court, moyen et long termes : un plan pluriannuel était nécessaire. La DPC trace donc les grands axes de ce plan: sport pour tous et sport de haut niveau, sport à l'école, lutte contre le dopage, infrastructures, missions et emplois dans les fédérations, formation des cadres,... . Nous serons particulièrement vigilants sur la méthodologie de son pilotage (contrôle permanent, révision de la législation le cas échéant) et sur sa réalisation concrète.

A mon sens toute politique sportive devrait contribuer, de manière coordonnée et efficace et par une offre adéquate d'activités physiques et sportives, à une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens. Il faudrait, pour ce faire, garder à l'esprit dans nos actions pour le sport : une perspective de santé publique ; la promotion du goût et du plaisir de la pratique des activités physiques et sportives pour tous, dès l'école primaire et tout au long de la vie ; le développement d'un sport de haut niveau, vitrine et miroir de notre pays ; un encadrement de qualité dans une infrastructure sportive de qualité et enfin, la préservation d'une certaine éthique du sport.

C'est tout le sens des importants chapitres consacrés :

- au sport à l'école – avec la promotion des activités d'éveils sportifs et le rapprochement opéré entre les clubs de sport et les écoles ;
- au sport pour tous, avec la nécessité de revoir l'opération du chèque sport et de promouvoir la pratique sportive auprès du grand public ;
- au sport de haut niveau, avec la mise en place d'un centre unique – j'insiste - d'expertise et de formation pour les sportifs de haut niveau ;
- au sort des fédérations, avec la nécessité de consacrer leurs missions à la pratique plus qu'à l'administratif et avec une amélioration du processus de liquidation de leurs subventions ;
- à la formation des cadres, avec – nous l'espérons – la mise en place effective d'une école des cadres sportifs ;
- et enfin, avec la promotion des comportements éthiques et à la lutte contre le dopage, par la mise sur pied d'un programme de prévention et le renforcement des contrôles anti-dopage.

## **F. Santé**

Passons maintenant au chapitre intitulé « une politique de prévention de la santé ambitieuse ».

Pour savoir où on va et pour éviter de disperser des moyens qui dans le cadre budgétaire actuel sont restreints, il est important d'évaluer de manière globale tout le secteur de la promotion et de la prévention de la santé ; que ce soit les programmes quinquennaux ou communautaire opérationnel, les services agréés ou les dispositifs décrets. C'est un vaste défi que le Gouvernement devra relever mais celui-ci permettra d'assurer la cohérence et la coordination des politiques menées en Communauté française.

A ce propos, je souhaiterais également insister sur un point qui nous tient tout particulièrement à cœur et que nous estimons primordial : à savoir l'importance d'accroître la collaboration entre les centres PMS et les services PSE dans l'objectif de renforcer le service universel.

Plus qu'assurer une cohérence au niveau de la politique en Communauté française, il faut également développer une coordination des actions de promotion de la santé menées par les différents niveaux de pouvoir. Le découpage des compétences « santé » est ainsi fait qu'il est fondamental de mettre en œuvre une stratégie transversale et commune afin de maximaliser l'impact des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir.

Le programme du Gouvernement est ambitieux notamment au niveau des thématiques particulières sur lesquelles il souhaite travailler. Je souhaiterais ici n'en aborder que trois :

- 1) Tout d'abord, garantir et promouvoir le **bien-être des enfants**. C'est, pour nous, fondamental : c'est, en effet, la première politique à mettre

en place car cela se trouve en amont de toutes les mesures menées par la Communauté française notamment en matière de prévention de la santé (prévention suicide et prévention assuétudes), d'enseignement (obligatoire et supérieur) ou d'aide à la jeunesse. Aider un enfant à être bien dans sa peau et à l'aise dans son environnement est bénéfique pour lui ainsi que pour sa famille car on lui garantit un socle afin de faciliter son parcours dans la vie. Je souhaiterais également attirer l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il est aussi bénéfique de travailler sur le bien-être des adultes via notamment la promotion du bien être au travail et toutes les actions menées par les SEPP.

- 2) Ensuite un petit mot sur la **prévention du suicide** : je vous fais part de ma grande satisfaction quant au fait que le Gouvernement valorise le travail de notre Parlement en prenant notamment comme base de travail les discussions, le rapport et la résolution votée en la matière la précédente législature.
- 3) Enfin en ce qui concerne les **assuétudes**, le Gouvernement poursuivra sur la lancée de la dernière législature en renforçant notamment les « points d'appui assuétudes » et en prenant comme base de travail l'étude « constats et recommandations en vue d'un plan concerté en matières d'assuétudes ». Une continuité est donc assurée tout en restant en phase avec la société et ses évolutions : le Gouvernement entend, en effet, relever le défi de prévenir les nouveaux comportements de dépendance comme la cyberdépendance.

## **G. Accueil de la petite enfance et soutien à la parentalité**

Je souhaiterais maintenant aborder le volet « Enfance ».

- En ce qui concerne **l'accueil de la petite enfance**, nous nous réjouissons que le Gouvernement continue sur la lancée de la précédente législature en proposant un accord réellement ambitieux dont les objectifs sont:
  - 1) **La pérennisation des acquis** : il y a tout d'abord la volonté de préserver les acquis en pérennisant les places déjà créées. Pour cela, plusieurs pistes seront exploitées. Je souhaiterais ici en évoquer deux qui sont, pour nous, fondamentales :
    - o **La concertation avec les régions** : je l'ai déjà évoqué en début d'intervention mais je souhaiterais y revenir ici : les DPR et la DPC annoncent que les Régions travailleront main dans la main avec la Communauté française pour permettre d'une part la pérennisation des places et d'autre part, leur création que ce soit en termes d'infrastructures ou d'emplois. Ainsi, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, ce sont 3000 emplois qui sont pérennisés et 1000 créés notamment pour les crèches ou pour le secteur de l'aide à la jeunesse. N'oublions pas qu'il faudra assurer une cohérence au niveau de la politique régionale de création d'emplois et d'infrastructures afin d'éviter, par exemple, que l'on ne crée que des emplois sans prévoir les infrastructures.



- **Le soutien aux milieux d'accueil non-subventionnés** : Il est important de ne pas oublier ce secteur qui représente 29 % de l'offre d'accueil en Communauté française. C'est en améliorant la gestion des maisons d'enfants et en stabilisant les structures non-subventionnées que nous parviendrons à pérenniser les places d'accueil mais aussi que nous aiderons les familles.
  - 2) **La création de nouvelles places** : Le fait que le Gouvernement souhaite créer des nouvelles places d'accueil dans les subrégions où le taux de couverture est insuffisant, tout en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque région est pour nous la manière la plus réaliste d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande de places d'accueil.
  - 3) **La diversification de l'offre** : Enfin, nous nous réjouissons de la volonté du Gouvernement de diversifier les structures d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des familles que ce soit l'accueil flexible, les haltes-accueil pour les parents à la recherche d'un emploi, l'accueil d'urgence, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou l'accueil des enfants malades.
- Tout comme pour l'accueil 0-3 ans, il y a actuellement un besoin grandissant pour des places **d'accueil des enfants de plus 2 ans et demi**. La démarche positive du Gouvernement de renforcer l'accueil extrascolaire de qualité afin qu'il corresponde davantage aux rythmes professionnels des parents est à souligner. La priorité est donnée aux écoles de devoirs ainsi qu'aux centres de vacances en résidentiel afin de les consolider, ce qui est louable. Des innovations aussi sont prévues comme le projet pilote de prise en charge extrascolaire individualisée via le pool d'accueillantes agréées et subventionnées.
  - Enfin, en ce qui concerne le secteur de **l'accompagnement**, domaine capital à nos yeux, je soulignerai ici deux défis que le Gouvernement entend et devra relever cette législature :
    - 1) Tout en conservant les missions de service universel des consultations, le Gouvernement devra augmenter le nombre de consultations prénatales et pour enfants dans les zones précarisées afin de toucher un public qui en a plus que besoin.
    - 2) Le Gouvernement devra également s'attaquer à rendre plus attractive la fonction de médecin dans les consultations afin de couper court à la pénurie grandissante qui touche notamment le Luxembourg ou Bruxelles.
  - En matière de lien entre l'enfant et son parent détenu, nous pouvons nous réjouir de l'attention qui est portée à la restauration de ce lien dans la continuité des réformes qui ont été réalisées lors de la précédente législature.

## **H. Jeunesse et Aide à la jeunesse**

Pour ce qui concerne la jeunesse et l'aide à la jeunesse, nous sommes heureux de voir que les matières sont réunies dans les mains d'une seule Ministre. Elle devra cependant travailler en étroite collaboration avec le Ministre de l'Enfance.

Les mesures prévues dans la DPC à l'égard des jeunes nous semblent assez prometteuses, que ce soit par rapport aux jeunes dont les actions et initiatives doivent être soutenues et encouragées, que par rapport à ceux qui sont en danger, en difficulté ou qui sont tombés dans la délinquance.

- 1) Tout au long de la dernière législature, d'importantes avancées ont déjà été réalisées en **politique de jeunesse** et le cdH se réjouit d'entendre que le Gouvernement travaillera dans la bonne continuité de ce qui a été initié. Cela n'étonnera personne que nos priorités en la matière sont les subventions des organisations de jeunesse et de leurs dispositifs particuliers, prévus dans le nouveau décret et l'application totale de celui-ci, la formation des animateurs bénévoles, les infrastructures accueillant des jeunes et le soutien à l'emploi. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que les mesures très positives prévues dans la DPC sur ces sujets soient appliquées et nous y apporterons notre concours. Nous soutiendrons également le Gouvernement dans toutes les mesures qu'il prendra pour améliorer le service du centre de prêts de Naninne qui en a grand besoin.
- 2) Pour ce qui concerne les **jeunes en danger ou en difficulté**, il est capital que le Gouvernement continue le travail entrepris en matière de prévention générale. Celle-ci ne pourra être réellement effective et efficace que par le biais d'un travail en réseau d'acteurs performants (CCAJ, CAAJ, Administration, acteurs de terrain,...). Les prises en charge adéquates et l'accompagnement adapté aux diverses situations des mineurs doivent aussi être améliorés, tout en veillant à donner la priorité au maintien des jeunes dans leur milieu de vie. Le renforcement des services privés et publics existants et une meilleure vue d'ensemble sur les disponibilités dans ces services (CIO) doivent être les principaux moyens pour arriver à de meilleures prises en charge.
- 3) La politique à mener à l'égard des **jeunes délinquants** doit, selon nous, poursuivre un double objectif, à savoir, apporter une réponse rapide et adaptée à la suite d'un acte de délinquance afin d'éviter tout sentiment d'impunité et travailler avec le jeune, dans un cadre éducatif et cohérent, à sa réintégration. Nous entendons que c'est bien dans ce sens que le Gouvernement mènera sa politique de protection de la jeunesse. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la matière est principalement régie par la loi fédérale de '65. Celle-ci met à la disposition des juges de la jeunesse un panel large de mesures à prendre à l'égard du jeune délinquant. La concertation

avec le niveau fédéral pour mettre en œuvre des alternatives à l'enfermement et garantir des prises en charge adaptées aux jeunes est donc nécessaire et nous nous réjouissons que le Gouvernement poursuive la concertation entamée.

- 4) Enfin, en ce qui concerne l'**adoption**, il nous semble capital d'élargir les relations avec les pays susceptibles de proposer des enfants à l'adoption. Cela doit cependant se faire avec prudence et en s'assurant d'un maximum de garantie pour éviter que les enfants proposés à l'adoption n'aient été enlevés à leur famille.

## **I. Enseignement obligatoire - Enseignement supérieur - Recherche scientifique**

Venons-en à l'enseignement et à la recherche. Sujet important pour notre jeunesse et l'avenir de notre société. Le Gouvernement l'a bien compris et le titre de la partie enseignement obligatoire est déjà tout un programme : « Un enseignement d'excellence pour tous ».

L'école doit, en effet, permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires à son intégration dans la vie sociale et professionnelle. Mais elle doit aussi contribuer à rendre l'élève acteur du monde d'aujourd'hui participant ainsi à une vie collective plus harmonieuse, plus riche et plus respectueuse.

Pour ce faire, un ensemble de mécanismes et de dispositions doivent être mis en œuvre ; mécanismes et dispositions, qui chacun pris séparément, pourraient paraître bien pauvres à certains mais, qui mis en interaction, prendront tout leur sens.

De même, il serait absurde de penser que l'école seule peut apporter une solution à tous les problèmes et à tous les défis qu'elle doit relever. L'école, c'est l'affaire de tous : élèves, parents, membres du personnel (enseignants, éducateurs, personnel administratif et ouvriers), pouvoirs organisateurs, organisations syndicales, CPMS, monde socio-économique.

Je ne relèverai, dans la DPC, qu'un certain nombre de points qui m'ont paru, sans doute de manière un peu subjective, les plus marquants. Cela ne signifie nullement que les mesures que je ne citerai pas sont inintéressantes. Mais, notre temps de parole est compté.

- 1) Je commencerai par **le renforcement de l'autonomie d'action des écoles** qui va de pair avec leur responsabilisation, avec la co-responsabilisation des différents acteurs de l'enseignement. Chaque chef d'établissement ou pouvoir organisateur, avec son équipe éducative, aura l'autonomie suffisante pour définir un plan d'action cohérent avec son projet d'établissement et son public scolaire.

Appréciations, dans ce contexte, la volonté d'enfin doter les établissements organisés par la Communauté française d'un P.O. qui ne soit plus le Ministre.

Cette autonomie va également de pair avec la possibilité pour les enseignants de s'approprier les grandes options pédagogiques de notre système éducatif. En effet, pour produire des résultats, tout processus doit être concerté et susciter l'adhésion des enseignants. Il faut également leur donner le temps de l'appréhender et de l'assimiler.

Si l'on ne prend pas ce temps, on aura perdu son temps ; et surtout le processus que l'on voulait d'amélioration de la qualité de l'enseignement courra le risque d'être contreproductif. Je pense notamment à ce qui s'est passé, dans un passé récent, avec « les compétences ».

Mais autonomie ne veut pas dire repli sur soi. Le Gouvernement veut, pour éviter ce travers, garantir la cohérence des parcours scolaires. Il nous propose donc une série de dispositions concrètes pour décloisonner les niveaux d'enseignement et coordonner les efforts accomplis par les différents acteurs et ce, à la fois entre réseaux et entre niveaux d'enseignement (fondamental- secondaire-supérieur).

- 2) Toujours dans cette volonté de garantir la cohérence des parcours scolaires, nous devons veiller à une **optimalisation de l'offre et à une suppression des concurrences stériles entre les réseaux et en leur sein**. Le Gouvernement, sur la base du décret voté à la fin de la législature dernière, soutiendra l'expérience pilote de Charleroi de structuration de l'offre d'enseignement qualifiant à d'autres zones, à d'autres bassins de vie.
- 3) Tout ce cadre que je viens de décrire n'existe pas pour lui-même mais il est mis en place pour les élèves que nous voulons amener à la **réussite**. Or, nous devons bien constater qu'actuellement le terme « réussite » ne s'applique pas à tous (un élève sur deux est en retard en 4<sup>e</sup> secondaire). Et de plus, notre système est trop inégalitaire : les élèves d'origine modeste réussissent moins bien que les autres. **Nous ne voulons pas décréter la réussite car elle ne se décrète pas mais nous voulons renforcer les moyens d'y parvenir**.
  - Parmi ces moyens mis en œuvre, j'insisterai sur la remédiation immédiate. En effet, c'est en intervenant au moment où l'élève commence à ne plus suivre que nous éviterons que les écarts se creusent et qu'ils finissent par constituer des obstacles infranchissables.

Cette remédiation pourra prendre différentes formes :

- Le premier intervenant en remédiation immédiate sera l'enseignant dans sa classe et vis-à-vis de ses élèves. Il doit être outillé pour adapter sa pratique personnelle (la formation initiale et la formation en cours de carrière- sur lesquelles nous reviendrons un peu plus tard- seront réorientées et diversifiées en ce sens).
- Mais il doit être en mesure de résoudre le problème en équipe avec un autre collègue, le CPMS ou un intervenant extérieur.
  - Dans le même ordre d'idées, il s'agira de mettre en oeuvre l'encadrement différencié tel que prévu par le décret voté en toute fin de législature. Si la conjoncture s'améliore, on pourra songer à aller plus loin et à approfondir la question.
  - Nous avons également beaucoup apprécié la place que donne la DPC à la maîtrise du français qui est la clé d'accès aux autres apprentissages et à la compréhension du monde dans lequel le jeune grandit. De plus, une impulsion forte et nouvelle sera donnée pour aider les élèves dont le français n'est pas la langue de l'enseignement (ou la langue d'origine).
  - Les CPMS ne sont pas oubliés et nous apprécions à sa juste valeur la fonction transversale que leur attribue la DPC.
  - La place de l'enseignement « spécialisé » en synergie avec l'ordinaire est réaffirmée. Il faut dire qu'à l'initiative de la Commission de l'Education et notamment de sa présidente, un travail considérable et très apprécié par les gens du secteur a été effectué sous la précédente législature.
  - La DPC insiste également sur la nécessité de poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires. Il est vrai que la vétusté de nombreux bâtiments scolaires doit faire l'objet d'une attention spécifique et de mesures urgentes. L'important chantier ouvert sous la précédente législature, à savoir le lancement d'un nouveau mécanisme de financement des infrastructures scolaires- PPP- et la fusion des deux programmes d'urgence dans le PPT reste toutefois insuffisant devant l'ampleur des besoins. Le Gouvernement a donc prévu une série de dispositions. Parmi celles- ci, il me plaît de souligner celle qui concerne la performance énergétique.

Je terminerai ce tour d'horizon de l'enseignement obligatoire par ce qui me paraît être les deux dossiers les plus novateurs sans doute parce qu'ils sont parmi les plus importants, à savoir le qualifiant et la formation des enseignants, que ce soit la formation initiale ou continuée.

- 4) **L'enseignement qualifiant** doit retrouver sa place de filière d'excellence et permettre à tous une insertion socio- professionnelle réussie. Cela nécessite une refondation –terme que nous préférons et de loin à celui de revalorisation- et une simplification de sa

structure de manière à mieux répondre aux attentes des jeunes, du marché de l'emploi et de l'ensemble de la société.

L'important chapitre qui lui est consacré notamment basé sur la régulation de l'offre par bassin de vie et sur la création de « pôles de formation » nous a beaucoup intéressés et plu.

En effet, ces bassins et ces pôles permettront d'harmoniser l'offre de formation et de s'inscrire dans une logique de concertation et de pilotage des acteurs locaux.

Nous avons pointé avec intérêt la volonté de généraliser – tout en distinguant bien ce que recouvre chaque concept- les stages professionnalisants, la formation en alternance et la modularisation.

Il est évident aussi qu'un enseignement qualifiant performant ne peut se concevoir sans des équipements performants et adaptés. C'est dans ce but que le partenariat entre les Régions et la Communauté sera poursuivi par le développement combiné des centres de compétence wallons, des centres de référence bruxellois et des Centres de technologies avancées.

#### 5) La **formation initiale et continuée** :

Mais il ne peut y avoir d'amélioration de l'enseignement sans enseignant bien formé, sans enseignant mieux formé. Il faut outiller davantage les enseignants dans leur travail de transmission et de construction des savoirs. Cette refonte implique sans doute à terme un allongement de la durée des études à 5 ans. Mais, cet allongement n'est pas une fin en soi. Il ne peut se justifier que si le Gouvernement nous présente un projet qui le justifie. Cet allongement se justifiera d'autant plus si une entrée progressive dans le métier via des stages et des allers/retours entre pratique et théorie se concrétise bien.

Si la formation initiale est importante, elle ne concerne qu'annuellement et graduellement qu'une petite partie des enseignants. Il faut donc veiller à doter les enseignants déjà sur le terrain d'une formation en cours de carrière en phase avec les défis des enseignants. Les multiples engagements du Gouvernement, dans ce domaine, nous rassurent.

#### 6) Toutefois, je pense que vous me trouveriez incomplet si je terminais ce chapitre enseignement obligatoire sans parler de la question **des inscriptions** dans le début du secondaire.

- pour l'année scolaire 2010-2011, c'est avec l'ensemble des partenaires qu'en quelques mois, nous devons trouver une solution innovante et réaliste. Ce ne sera pas facile même si la volonté de partir d'une page blanche est réelle et qu'il faut reconnaître, comme

l'écrivait un directeur dans un journal de cette semaine, que la page n'est plus tout à fait blanche.

- Mais n'occultons pas la rentrée de septembre 2009 : c'est dans 6 semaines. Notre ministre devra être très attentive à ce problème. Elle devra agir avec tact, être constamment sur la balle pour qu'aucun, je dis bien aucun, élève ne reste sur le carreau. J'ai le sentiment que, dès la rentrée, beaucoup de situations vont trouver rapidement une solution. C'est, en effet, à ce moment que les parents vont trancher et que les dernières - et encore trop nombreuses- multiples inscriptions vont disparaître.

Passons maintenant à **l'enseignement supérieur et à la recherche**.

- 1) Investir dans la **recherche**, c'est investir dans l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles. Le Gouvernement précédent l'avait bien compris. Le budget de la recherche y a, en effet, connu une augmentation considérable. Nous apprécions que la DPC veuille poursuivre dans la même ligne même si nous savons que les moyens ne seront plus les mêmes.
- 2) Pour ce qui est de **l'enseignement supérieur**, démocratisation, promotion de la réussite et qualité sont toujours en tête d'affiche.

Les divers chantiers ouverts lors de la précédente législature seront poursuivis et accentués. Il en va de même en ce qui concerne les allocations d'études. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Renforcer la cohérence de l'offre, proposer une offre centrée sur les besoins, tout cela en concertation avec les acteurs de terrain sont des objectifs qui nous agrément.

Et nous notons avec plaisir la volonté de poursuivre le refinancement de ce secteur.

Mais je m'en voudrais d'oublier **l'enseignement de promotion sociale**. Je pense que terminer la chapitre enseignement et même l'ensemble de mon intervention par l'enseignement de Promotion sociale se justifie pleinement car il est au centre d'une logique d'apprentissage tout au long de la vie et ce, par une offre d'enseignement que la DPC nous annonce amplifiée et adaptée tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur.

### **III. Conclusion**

Voilà, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, les défis essentiels à nos yeux qu'il nous revient de relever, dans le cadre budgétaire que nous connaissons.

Notre Parlement a évidemment un rôle important à jouer tant dans les efforts budgétaires à fournir que dans la mise en œuvre et le contrôle des politiques ambitieuses, réalistes et responsables que vous avez fixées.

Mon groupe a toute la volonté et l'énergie nécessaires pour travailler avec vous durant les cinq années qui viennent.

Je vous remercie.